

Communiqué de presse

18 mars 2020

ÉPIDÉMIE DE COVID-19 : la Région participe à un fonds de solidarité pour soutenir les TPE et les entreprises individuelles en difficulté

Le Président de la République a annoncé, le 16 mars, la création d'un fonds de solidarité doté d'un milliard d'euros pour soutenir les TPE, les micro-entreprises et les entrepreneurs indépendants.

La Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, a participé, mardi 17 mars, à une réunion des présidents de Région rassemblés à l'invitation du Premier ministre, Edouard Philippe.

Lors de cette visioconférence ont été annoncées les modalités de ce fonds, qui, en région Bourgogne-Franche-Comté, **se traduira concrètement, dès la fin de ce mois, par un versement de 1 500 euros à plus de 20 000 entrepreneurs du territoire** fragilisés par la baisse de leur activité provoquée par l'épidémie de Covid-19.

La Présidente de la Région, Marie-Guite Dufay a annoncé la participation immédiate de la collectivité à hauteur de 10 millions d'euros à renouveler si nécessaire en cas de prolongation de la crise sanitaire. Cet engagement sera soumis au vote des élus, selon des modalités qui restent à définir au regard de la situation de confinement.

Ces aides, pilotées par les directions départementales des finances publiques, s'adressent aux entreprises qui réalisent **moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires et emploient moins de dix salariés**. Elles seront éligibles à ce dispositif **à la condition que leur activité ait été stoppée, ou que leur chiffre d'affaires ait chuté de 70 % au mois de mars** (par rapport à mars 2019).

Ce fonds doit permettre de préserver le tissu économique de la région, composé, en Bourgogne-Franche-Comté, à 80 % de TPE.

CONTACTS PRESSE :

Marie SOUVERBIE – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 06 74 97 43 18
Laure HUBIDOS – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tél 06 08 37 99 02